



**CHÂTEAUROUX  
MÉTROPOLE**

Le jeudi 23 novembre 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 15 novembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (43) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, Mme Sabine DESMAISON, M. Didier BARACHET, M. Marc FLEURET, Mme Marie SALLÉ, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Jean-Michel FORT, M. Olivier VIGNAU, M. Gilbert BLANC, M. Ludovic RÉAU, Mme Brigitte VOITIER, M. Henri LORY, M. François JOLIVET, M. Philippe GUERINEAU.

Délibération affichée et  
exécutoire le : 27/11/2023

Excusé(s) (10) : Mme Christelle PALLEAU. Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, M. Damien NOEL ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à Mme Christine DAGUET, Mme Pascale BAVOUZET ayant donné procuration à M. Didier DUVERGNE, Mme Delphine GENESTE ayant donné procuration à M. Marc FLEURET, M. Fabien BISTON ayant donné procuration à Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE ayant donné procuration à M. Denis MERIGOT, Mme Martine LACOTTE ayant donné procuration à M. Christian BARON.

### **8 : Décision modificative n°2 - exercice 2023 - Budget annexe salle multi activités MACH 36 de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole**

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil communautaire le 13 décembre 2022;

Considérant que la décision modificative n°2 de l'exercice 2023 du budget annexe salle multi activités MACH 36 soumis à votre approbation a pour objet d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2023 ;

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget annexe salle multi activités MACH 36 de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>RECETTES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant en €</b>
75	75822	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal	16 331,00
<b>Total des recettes réelles</b>			<b>16 331,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>			<b>16 331,00</b>
<b>DEPENSES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant en €</b>
011	6168	Primes d'assurances	4 131,00
65	6573641	Subvention de fonctionnement aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière	12 200,00
<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>16 331,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>			<b>16 331,00</b>

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi préservé.

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant en €</b>
21	21848	Autres matériels de bureau et mobilier	-30 000,00
20	2031	Frais d'études	14 325,00
23	2313	Constructions	15 675,00
<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>			<b>0,00</b>

La section d'investissement garde également son équilibre.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette décision modificative n°2 du Budget annexe salle multi activités MACH 36 de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.

Sans discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité .

Le Président,  
M. Gil AVÉROUS

Le Secrétaire de séance  
M. Didier BARACHET

